

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU - SEANCE DU 08 DECEMBRE 2020

Le mardi 08 décembre 2020, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 01 décembre 2020 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Pierre JAUBERTIE, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Michel COURDEAU, Nathalie DUPUY, Alain COLLIN, Pierre HENNINOT, Yannick LEHOBEY, Isabelle PALFRAY, Sandrine HIVERT, Emmanuel MOUTON, Gaelle NOUZAREDE, Damien PASQUET, Pauline AUBLANT, Guillaume DELPRAT, Olivia DARTINSET.

Excusés : Jean-Bernard ANGELY a donné procuration à Guillaume DELPRAT, Cendrine LAGRANGE.

Absent :

La séance est ouverte à 18 h 30, Pauline AUBLANT a été élue secrétaire de séance.
Le compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

I Rendu-compte

Décision n° 16-2020 - demande de subvention – remplacement du mur du cimetière

Certaines parties du mur du cimetière menacent de s'effondrer. Des devis de réparation ont été réalisés pour un montant de 41 252 € 95. Une demande de subvention a été envoyée au Département.

Décision n° 17-2020 - remboursement de frais à un administré

Un remboursement d'un montant de 79 € 20 a été effectué à Monsieur Éric SUDRIE suite à des dégradations faites à son portail par les services techniques en passant la débroussailleuse.

II Informations générales - Intervention du Maire et des adjoints

a) Intervention d'Annick CIRARD

La rédaction du bulletin municipal est en cours. La distribution devra se faire avant le 31 décembre avec la distribution des agendas et des cadeaux de Noël aux aînés.

Concernant le marché, un marchand d'huîtres s'installera prochainement Place Marty ainsi qu'un commerce de spécialités créoles. Un food truck « vendeur de pizzas » s'installera place de la Halle le samedi soir.

Le marché sera avancé exceptionnellement au jeudi 24 décembre. Celui du vendredi 01 janvier est annulé.

A propos de l'Atrium, des panneaux d'information annonçant l'ouverture de la future salle socio-culturelle seront prochainement installés dans le bourg. La commune a également fait appel à une graphiste locale, Emilie BESSON, afin de créer un logo et une enseigne. Deux ébauches de qualité ont été réalisées, la commission est en pleine réflexion.

La programmation est pour le moment en attente en raison de la situation sanitaire actuelle. Du mobilier sera chiffré pour les loges et l'accueil de la salle.

b) Intervention de Michaël VIGIER

Michaël VIGIER indique avoir fait réaliser un devis pour l'isolation des combles des appartements de la gendarmerie. En tenant compte des aides de l'État, le reste à charge s'élève à 279 €. Les travaux au dojo sont terminés et la mise en chauffe est prévue pour la semaine 51. La salle Marie CHARBONNIER sera terminée

semaine 51, l'entreprise CHAMBON étant en train de réaliser le ravalement de façades. Enfin, une étude de faisabilité pour la transformation de la partie administrative de l'actuelle gendarmerie a été réalisée par l'ATD 24 pour un montant de 96 690 € T.T.C.

c) Intervention de Brigitte BAZINGETTE

Brigitte BAZINGETTE indique qu'à la demande de la coordonnatrice de la classe ULIS et en raison de la pathologie d'un enfant, une douche sera installée dans les locaux scolaires par les services techniques. Elle indique également qu'une formation a été organisée par le Pays de l'Isle au restaurant scolaire. Notre chef de cuisine a pu ainsi participer à cette formation et parfaire ses connaissances dans le domaine du bio. Une réunion de la commission « école » est programmée le 15 décembre prochain avec le personnel concerné.

d) Intervention de Michel COURDEAU

La commission « finances » réunie le 30 novembre dernier a permis de faire un tour d'horizon des éléments financiers et comptables de la commune (endettement, taxes, budget assainissement, achat du terrain de la future gendarmerie, etc). A également été abordé le courrier de Jean-Charles PELOUX, de l'Association de Défense des Intérêts des Contribuables, lequel s'interrogeait sur la gestion communale et le financement des projets communaux.

Un courrier de réponse a été finalisé et adressé à Jean-Charles PELOUX, copie sera adressée à tous les conseillers.

e) Intervention de Nathalie DUPUY

Nathalie DUPUY fait le point sur le travail de la commission. A propos de l'embellissement du centre bourg, la programmation des plantations est en cours, il conviendrait cependant de réfléchir à donner un nom au lavoir (Lavoir Marty est suggéré). Guillaume DELPRAT a été chargé de rencontrer des entreprises et de faire réaliser des devis pour les plantations aux abords de la salle, sachant qu'il s'agit de travaux urgents, il travaille également sur l'aménagement des abords le long des Services Techniques.

La commission a également pour projet d'étudier la possibilité d'implanter une crèche, plus précisément une Maison Assistante Maternelle. Il s'agit d'une simple étude pour le moment, Guillaume DELPRAT en a la charge. Sandrine HIVERT s'est rapprochée des agents du périscolaire pour recueillir leurs idées afin de faire réaliser un projet d'embellissement par les enfants.

Enfin, Nathalie DUPUY présente le CD de l'hymne vermois, écrit par René DUPUY, et interprété par Jean-Pierre MOULIET (vérifier le nom). Ce CDérom sera prochainement mis en vente.

III Comptabilité- Finances

a) Détermination de l'enveloppe budgétaire 2021

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe du régime indemnitaire a été fixée depuis 2017 à 36 500 €. Elle correspond aux primes versées aux agents durant l'année, en fonction de leur responsabilité, compétences et assiduité et quotité hebdomadaire (etc). Elle ne concerne pas les agents sous contrat de droit privé (contrat aidé), non éligibles.

Il précise alors qu'un nouvel agent va arriver par voie de mutation (avec le maintien de son régime indemnitaire). Il rajoute également que des agents, en contrat aidé début 2020, et stagiaires à ce jour, peuvent maintenant prétendre à un régime indemnitaire. D'autres agents, de par leur compétence ou leur manière de servir pourront bénéficier d'une augmentation de leur régime indemnitaire.

Aussi, propose-t-il d'augmenter l'enveloppe à 39 000 € pour 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (16 pour, 2 abstentions) décide :

- De fixer l'enveloppe du régime indemnitaire à 39 000 € pour l'année 2021,
- Indique que cette somme sera inscrite au budget primitif 2021.

b) Achat d'un ordinateur pour l'école maternelle

Un ordinateur de l'école maternelle ayant « rendu l'âme », Madame CONTE, directrice de l'école maternelle, a demandé s'il était possible d'en acheter un nouveau rapidement et a proposé de participer financièrement pour moitié à l'achat de ce matériel, par le biais de la coopérative scolaire (montant HT 580 € - montant TTC 696 €). Aussi, à fins de simplification comptable, la commune s'engage à payer intégralement ce matériel (avec une récupération de TVA en N+1). La somme de 290 € (580/2) sera déduite de la subvention 2021 accordée à la coopérative scolaire de l'école maternelle.

c) Annulation des subventions « cinéma » aux coopératives scolaires

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 21 juillet 2020, le Conseil municipal avait décidé de l'octroi des subventions municipales pour l'année 2020. Il précise alors que les sommes de 360 € et 225 € avaient été octroyées respectivement à la coopérative scolaire de l'école élémentaire et maternelle. Il rajoute que ces sommes étaient destinées exclusivement à financer des séances de cinéma pour les scolaires. Cependant, en raison de la crise sanitaire actuelle, ces séances de cinéma sont annulées.

Aussi, propose-t-il à l'assemblée délibérante de les annuler pour le budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- D'annuler les subventions « cinéma » de 360 € (coopérative scolaire élémentaire) et 225 € (coopérative scolaire maternelle) au titre du budget communal 2020,
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision.

IV Amélia 2

Le Conseil municipal valide la subvention communale de 2 750 € proposée lors de la commission AMELIA 2 du mois de novembre dans le cadre du dossier MARAL. Cependant, le Conseil se montre surpris de la somme proposée et souhaiterait pouvoir, à l'avenir, décider du montant accordé. Il conviendra de se renseigner sur la procédure d'attribution lors des commissions.

Monsieur le Maire précise cependant qu'une enveloppe annuelle maximale a été fixée à 5 060 € pour un montant total sur 5 ans de 25 300 €.

V Questions diverses

a) Remerciements de Madame BAUDRAT

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciements de Madame BAUDRAT, suite aux décès de Jean BAUDRAT, président de la FNATH.

b) Recensement de la population

Le recensement de la population, initialement prévu en 2021, a été reportée par l'INSEE en 2022 en raison de la crise sanitaire ;

c) Animaux

Gaëlle NOUZAREDE, référente animalière au sein du conseil municipal, a été alertée par la SPA de Bergerac sur un cas de chiens en malnutrition sur la commune. Elle s'est rendue ainsi sur place et une solution a été trouvée avec la SPA. Un contrôle sera effectué début janvier pour s'assurer du bien-être des animaux. Elle demande également où et quand sera installée un local pour chats destinées à recueillir les chats errants, les faire stériliser et ainsi éviter une surpopulation.

Des solutions sont à l'étude.

d) Dangerosité sur le réseau routier

Il est rappelé la nécessité de refaire le passage piéton aux abords du collège. Un passage piéton sera également réalisé face au funérarium, route de périgueux. Concernant la vitesse excessive dans cette zone, une demande a été adressée à l'unité d'aménagement du Conseil Départemental, ce dernier va faire procéder à un contrôle de vitesse aux abords de l'agglomération et nous indiquera ensuite les suites qu'il entend donner à la demande communale.

e) Grand Périgueux - Aides aux commerçants

Monsieur le Maire indique que le Grand Périgueux a souhaité aider les commerces qui n'ont pu travailler en raison du confinement et souhaite engager une enveloppe de 1 000 000 €. Monsieur le Maire indique que cette aide sera proposée lors du prochain conseil communautaire et qu'elle sera répartie entre toutes les communes et le Grand Périgueux, en fonction de la taille de la commune. Concernant les communes de moins de 3 000 habitants, dont Vergt fait partie, elles participeraient à hauteur de 10 % de l'enveloppe envisagée. Affaire à suivre

L'ordre du jour est levé à 19 h 25.

SIGNATURE DES ELUS

Pierre JAUBERTIE, Maire	
Annick CIRARD, 1 ^{ère} adjointe	
Michaël VIGIER, 2 ^{ème} adjoint	
Brigitte BAZINGETTE, 3 ^{ème} adjointe	
Michel COURDEAU, 4 ^{ème} adjoint	
Nathalie DUPUY, 5 ^{ème} adjointe	
Alain COLLIN, conseiller municipal	
Pierre HENNINOT, conseiller municipal	

Yannick LEHOBEY, conseiller municipal	
Cendrine LAGRANGE, conseillère municipale	
Isabelle PALFRAY, conseillère municipale	
Sandrine HIVERT, conseillère municipale	
Emmanuel MOUTON, conseiller municipal	
Gaëlle NOUZAREDE, conseillère municipale	
Damien PASQUET, conseiller municipal	
Pauline AUBLANT, conseillère municipale	
Jean-Bernard ANGELY, conseiller municipal	
Guillaume DELPRAT, conseiller municipal	
Olivia DARTINSET, conseillère municipale	

